

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 03 JUILLET 2023

Le trois juillet deux mille vingt-trois à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

FROISSART Jany, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie,
Adjoints au Maire.

BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent,
PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MOMPEURT Bernard, MAFFEI Pascal,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à FROISSART Jany),
DURBESSON Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), AUFRERE Jacques
(pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure
(pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), SCHOENY Michel (pouvoir donné à
MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Gilbert BENEDETTI

Monsieur BENEDETTI expose à l'assemblée que l'étude préalable à la restauration des intérieurs de la chapelle saint Marcellin est en cours de finalisation, mais suite au passage du CICRP, en présence de l'atelier Naos, restaurateur, il s'avère qu'un certain nombre de travaux (préventif ou de consolidation) s'avèrent urgent. Une étude complémentaire réalisée par Naos est nécessaire, ainsi que des travaux de consolidation d'urgence. Le montant de cette opération s'élève à 11 760 € HT, M. le Maire propose de solliciter une aide auprès de la Drac ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé de M. Benedetti, et après en avoir délibéré,
CONSIDERANT la nécessité de ces travaux,
DECIDE de réaliser les travaux d'urgence à la chapelle de Saint-Marcellin,
SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi
d'une subvention de 30% soit 3 528 €

SOLLICITE de la DRAC une aide de 50% soit 5 880 €

SOUHAITE réaliser ces travaux au 2^e semestre 2023.

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 11 760 €
- Subvention de la DRAC 50 % : 5 880 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R.30% : 3 528 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 2 352 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la concrétisation de ces travaux et de cette aide.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



Objet de la délibération :
**Demande de subvention
au Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône et
à la DRAC pour des
travaux d'urgence à la
chapelle de St Marcellin.
Exercice 2023.**

N°80/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17